

**Présents ou représentés :**

- **Collège des élus :** M. BONNICHON Frédéric, M. COULON Philippe, Mme FAURE-IMBERT Danièle, Mme HOARAU Catherine, Mme LAURENT Nicole, M. MAGNET Fabrice, M. MENARD Gilbert, M. OLLIER Christian, M. PAULET Alain, M. PECOUL Pierre,
- **Collège des socio-professionnels :** M. BRAGART Christophe, M. DEMAY André, M. DENOYELLE, M. GUYARD Didier, M. JAL Pierre, Mme LACROIX-DAMAS Frédérique, M. MENAGER Jérôme, M. MOUILLESEAUX Grégory, M. PERRIER Alain, M. ROCHETTE Alain, M. SAUVESTRE Didier, M. TARNOWKA Georges.
- **Membres / partenaires :** Mme BERTRAND Elisabeth (OT Terra Volcana), Mme CHAPUT Cécile (Riom Limagne et Volcans), M. De ABREU David (OT Riom), Mme FLESCHEMAN Véronique (Plaine Limagne), M. SIMON Alain (OT Volvic), M. FORGEREAU François-Xavier (Mediafix).

**Absents excusés :**

- **Collège des élus :** Mme BESSON Martine, M. BOISSET Jean-Pierre, Mme CACERES Marie, M. CERLES Pierre, M. CHEVILLE François, Mme DUBREUIL José, M. FERRIERE Bernard, Mme FLORI-DUTOUR Stéphanie, Mme Gaston, Mme GRENET Michèle, M. MATHILLON Jean-Jacques, M. MELIS Christian, M. VIGNERON Jacques.
- **Collège des socio-professionnels :** M. GALLIEN Bertrand, Mme GREFFIER, Mme GUILLOT-SOULIE Frédérique, M. HEMERY Bruno, M. LEGRAND Romain, M. MONTEL Philippe, M. PONS Sébastien, M. SAUZADE Lionel.
- **Membres/partenaires :** Mme PAYRAUDEAU Danièle

*Secrétaire de séance : M. Cédric CORRE*

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte rendu de la séance du 13/12/2018**
- **Point d'étape sur les actions de l'Office de Tourisme**
- **Présentation du guide de marque et du nouveau site internet de la destination**
- **Convention cadre d'objectifs et de moyens (délibération)**
- **Indemnité de conseil au Trésorier Public (délibération)**
- **Décision modificative budget 2019 (délibération)**
- **Indemnité de responsabilité au régisseur titulaire et mandataire suppléant (délibération)**

\*\*\*\*\*

## 1) Approbation du compte rendu de la séance du 13/12/2018

---

M. Bonnichon, Président de l'Office de Tourisme (OT) Terra Volcana, les Pays de Volvic, salue et remercie les membres présents du Comité de Direction (codir).

Il présente ensuite l'ordre du jour, et propose d'approuver le compte rendu (CR) adressé en début d'année à l'ensemble des membres du codir.

Aucune remarque n'émanant de la salle, le CR est approuvé.

## 2) Point d'étape sur le processus de dissolution-création

---

M. le Président effectue ensuite un rapide point d'étape sur les actions réalisées et en cours dans le cadre du processus de dissolution des 4 associations et de création-installation de l'EPIC.

### - Actions réalisées :

- **RH :**

**L'ensemble des salariés a été transféré, comme envisagé, au 01/01/2019.** Ils bénéficient tous depuis cette date de **nouveaux contrats santé** (mutuelle Prévifrance) et **prévoyance** (Klesia), ainsi que d'un même organisme de **retraite** (Klesia).

- **Passage à la comptabilité publique :**

**L'ouverture du compte de l'OT au Trésor Public (TP) est effective depuis la mi-janvier.** Un nouveau logiciel de comptabilité publique a été installé et une salariée a été formée durant le 1<sup>er</sup> trimestre pour effectuer le suivi comptable quotidien de la structure (émission des mandats et titres).

Par ailleurs, l'OT s'appuie sur un cabinet comptable pour le suivi fiscal et comptable de la structure, et sur un cabinet de paie, pour l'édition des bulletins de salaires au format demandé par la TP.

- **Nouveaux fournisseurs :**

**La quasi-totalité des contrats fournisseurs a été renouvelée** générant ainsi une économie d'échelle de quasiment 20K€.

### - Actions en cours :

- **Liquidation des 4 associations :**

Le processus de **liquidation des 3 ex OT devrait prendre fin durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019** (transfert des bonis de liquidation de Riom-Limagne et Châtel-Guyon envisagé courant avril). L'association des Pays de Volvic a quant à elle été entièrement liquidée et le boni de liquidation (37K€) transféré sur le compte de l'EPIC courant janvier.

- **Convention cadre d'objectifs et de moyens :**

Un **projet de convention cadre d'objectifs et de moyens** a été adressé fin janvier à Riom Limagne et Volcans et Plaine Limagne. Suite aux différents échanges, il sera **présenté aux membres du codir ce jour pour approbation**, puis aux conseils communautaires des 2 EPCI pour entière approbation.

- **Création de régies :**

Dans le cadre de son activité, l'EPIC a besoin de régies pour fonctionner. Le Directeur a adressé à la TP début février les projets d'arrêtés de création. Depuis les échanges sont en cours, le processus devrait aboutir courant avril pour la régies d'avances dépenses et courant mai pour la régie boutique/billetterie.

### **3) Actions de l'Office de Tourisme sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019**

---

M. le Président rappelle que **l'EPIC mène, parallèlement aux démarches administratives** inhérentes à cette phase de démarrage, **des actions opérationnelles depuis le début de l'année.**

Il passe donc la parole au Directeur pour qu'il puisse en présenter un récapitulatif.

- **Accueil :**

Les **plannings d'accueil** ont été **harmonisés** sur les 3 sites **et les nouveaux horaires mis en place depuis début février**, entraînant au global un **élargissement des périodes d'ouverture** au public. Parallèlement, pour être en mesure d'accueillir les touristes plus longuement et sur plusieurs sites durant la saison 2019, 7 saisonniers sont en cours de recrutement.

**L'opération « cadeau de bienvenue »** (achats groupés de produits par l'OTTI, revendus à prix coutant aux socioprofessionnels souhaitant proposer un geste d'accueil à leurs clients) **a été renouvelée.**

**Le nouveau logiciel de Gestion de la Relation Clients a été installé et le personnel d'accueil formé.** Il permettra d'avoir un suivi plus fin de la clientèle et de mener des actions « push » (envoi d'informations ou d'offres touristiques personnalisées) auprès des prospects et des clients en séjour.

Le travail autour de la **démarche qualité et du classement catégorie I a par ailleurs été engagé.** Il se déroulera sur l'ensemble de l'année 2019 pour aboutir courant 2020.

- **Animation de réseaux partenaires :**

L'EPIC a également lancé sa **campagne d'adhésion 2019 fin janvier** avec l'édition et l'envoi auprès de **800 professionnels** du territoire **d'un nouveau « Guide du Partenaire »** présentant les missions de l'OT, son équipe et les actions envisagées.

Cette campagne prendra **fin mi-avril**, afin de pouvoir éditer dans les temps les différentes brochures (ces-dernières mettant en avant les adhérents de l'OTTI). A ce jour l'OTTI dénombre plus de 130 adhérents.

Suivant l'objectif d'être au plus près de la clientèle, l'OT a par ailleurs été **partenaire et présent au Trail de Vulcain** début mars. Il sera également présent et/ou fera la promotion des événements **VVX, Jazz aux Sources et Piano à Riom** qui se dérouleront fin mai-début juin.

La structure organise le **27/03 les 1ères Rencontres du Tourisme de la destination**. Cette journée sera l'occasion de **rassembler les socioprofessionnels et élus** du territoire, mais également la **presse**, pour **créer un temps fort de communication** et présenter :

- La nouvelle stratégie et les nouveaux supports de promotion de l'OT.
- Les actualités-nouveautés 2019 des principaux sites du territoire.
- Les 1ères rencontres professionnelles mêlant intervenants extérieurs et socioprofessionnels.

A ce jour, plus de 180 inscrits, dont 70% de prestataires touristiques.

L'OT prévoit enfin d'organiser son :

- 1<sup>er</sup> « Club Business » courant avril (contribuer au développement de la clientèle affaires sur le territoire).
- 1<sup>er</sup> atelier numérique courant mai (accompagner les prestataires vers une meilleure maîtrise des outils digitaux)
- 1<sup>ère</sup> journée technique courant juin (favoriser l'échange d'expériences).

- **Promotion/commercialisation :**

L'OTTI a participé à **4 salons « Grand Public »** :

- Les **Thermalies** Paris (24 au 27/01) et Lyon (8 au 10/02) aux côtés des thermes de Châtel-Guyon. Un jeu concours commun a été organisé et a permis de récupérer environ 400 contacts prospects. Un regain de participation a par ailleurs été constaté à Lyon (environ 40 contacts/jours).
- Le salon **Mondial du Tourisme-Destination Nature** Paris (du 14 au 17/03) et **Randonneur** à Lyon (22 au 24/03) ont permis de valoriser l'offre pleine nature du territoire auprès de la clientèle francilienne et rhônalpine (stand commun avec Volvic Organic Resort).

Il participera mi-mai au **salon international Green France** organisé par Atout France, Macéo, et Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

Ce salon BtoB rassemble les revendeurs (TO/agences de voyages...) et supports presse nationaux et internationaux commercialisant ou valorisant les destinations positionnées sur les thématiques *wellness-outdoor*.

Le territoire accueillera dans ce cadre les deux pre-tours rando-VTT organisés en Auvergne.

L'OTTI a également déposé fin janvier **son dossier de demande d'immatriculation auprès du registre national des opérateurs de voyage**. Atout France, en charge de l'instruction des dossiers, l'a **validé début février** permettant ainsi à l'EPIC de produire et vendre des séjours touristiques. A ce jour, plus d'une vingtaine de contrats sont en cours de négociation.

Enfin, **les campagnes digitales, relations presse/influenceurs, et nouvelles éditions** (brochure d'appel, guide hébergements/restaurants, guide estival) seront réalisées sur le 2<sup>ème</sup> trimestre et déclineront le nouveau positionnement marketing de la destination.

#### **4) Présentation du guide de marque et du nouveau site internet de la destination**

---

M. le Président rappelle que le travail autour du guide marque\* a été engagé depuis mi-décembre, en collaboration avec l'agence Mediafix et un panel représentatif d'acteurs locaux (hébergeurs, sites de visite, thermes, élus...), permettant ainsi d'avoir une vision partagée des orientations à donner.

*\*Objectif : définir et codifier l'univers visuel et sémantique des prochaines actions de promotion de l'OTTI.*

Il passe ensuite la parole à l'agence Mediafix pour une présentation du rendu final :

- **Nouvel univers visuel et sémantique**: valorisation plus forte des paysages et sites au travers des cadrages ; incarnation via une présence humaine physique ou suggérée...
- **Nouvelle signature « Terre d'émotions »** : anaphore déclinable et adaptable en fonction des univers promus « Terre d'Histoire », « Terre d'aventures », « Terres de bien-être »...
- **Fil d'Ariane « Auvergne ... site promu ... terravolcana.com »** permettant de rattacher la destination à l'Auvergne (porte d'entrée principale pour la clientèle) et au nouveau site internet.
- Possibilité de décliner l'ensemble sur différents supports : éditions, affichage, digital...

Le **guide** pouvant être utilisé par les prestataires souhaitant renouveler leurs supports de communication, M. le Président précise qu'il sera à **leur disposition sur l'espace pro** du site internet de l'OT.

Il laisse ensuite la parole au Directeur pour la présentation du **nouveau site internet** de la destination [www.terravolcana.com](http://www.terravolcana.com) :

- **Immersif** : l'expérience au travers de l'image étant prépondérante dans le choix des touristes, les visuels et vidéos auront une place importante.
- **Mobil** : les connexions internet s'effectuant de plus en plus en mobilité, le site s'adaptera aux différents types d'écrans et contextualisera les informations grâce à un système de géolocalisation.
- **Commercial** : l'OT se positionne comme apporteur d'affaires pour ses partenaires. Les clients pourront ainsi réserver directement en ligne leur hébergement ou billetterie, et avoir accès aux offres commerciales des partenaires depuis la homepage (un calendrier des ventes sera animé par l'OT : St-Valentin, Fêtes des mères...).

La parole circule ensuite au sein de l'assemblée :

- *Comment faire pour être reservable en ligne ?* Il suffit de contacter l'OT qui accompagnera les prestataires souhaitant intégrer un outil de réservation en ligne. Il mettra notamment à leur disposition l'Open System.
- *Quel sera l'ordre d'apparition pour les hébergeurs dans les listings dédiés ?* L'algorithme de remontée prendra en compte les critères suivants : réservation en ligne, classement et niveau de classement, labellisation.
- *Les visuels utilisés par l'OT peuvent-ils être utilisés par les prestataires ?* L'OT est en train de renouveler sa photothèque et prévoit de mettre à disposition des partenaires la plupart de ses visuels. Ces derniers étant cependant soumis à crédits et droits d'utilisation, il convient avant toute utilisation de joindre l'OT pour s'assurer des conditions d'utilisation d'un visuel.

## 5) Délibérations

---

- **Convention cadre d'objectifs et de moyens**

Monsieur le Président présente aux membres du Comité de Direction les deux conventions cadres d'objectifs et de moyens reliant d'une part l'EPIC à RLV, et d'autre part, l'EPIC à Plaine Limagne.

Il explique que ces conventions sont nécessaires pour que les EPCI puissent verser sur le compte de l'EPIC les subventions qui lui seront allouées pour réaliser les objectifs fixés.

Il rappelle enfin qu'une fois approuvés par le codir, chaque Conseil communautaire doit approuver la convention cadre d'objectifs et de moyens reliant l'EPIC à son EPCI.

Il propose donc aux membres présents d'en approuver le contenu.

***Après en avoir délibéré, le Comité de Direction  
Par 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre,  
Approuve le contenu de la convention cadre d'objectifs et de moyens reliant l'OTTI à RLV et celui  
reliant l'OTTI à Plaine Limagne.***

- **Indemnité de conseil au Trésorier Public**

Monsieur le Président rappelle qu'une indemnité de conseil peut être versée annuellement au Comptable public en charge de l'EPIC et que son versement relève de la décision du Comité de Direction.

Il précise qu'au vu des dépenses inscrites au BP 2019 de l'EPIC, le montant de cette indemnité s'élèverait pour 2019 à 417,29€.

Il propose aux membres présents d'en approuver le versement.

***Après en avoir délibéré, le Comité de Direction,  
Par 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre,  
Approuve le versement d'une indemnité de conseil de 417,29 € au Comptable public en charge du  
suivi de l'EPIC Terra Volcana, les Pays de Volvic.***

- **Décision modificative budgétaire**

Monsieur le Président explique qu'un ajustement au budget prévisionnel 2019 est nécessaire en section d'exploitation. En effet, certaines dépenses, au vu des devis, ont été affectées au chapitre 011. Au vu des factures reçues, il convient de les affecter au chapitre 65 qui en l'état n'est pas suffisamment doté pour que l'EPIC puissent les régler.

Pour procéder au règlement il convient donc d'effectuer un virement de crédits de 10 000 € entre le chapitre 011 et le chapitre 65.

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
6231	10 000 €	
651		10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 10 000 €</b>	<b>+ 10 000 €</b>

Monsieur le Président propose aux membres présents d'approuver cette modification au BP 2019.

***Après en avoir délibéré, le Comité de Ddirection  
Par 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre,  
Approuve la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus.***

- **Création d'une régie d'avances dépenses : indemnité de responsabilité du régisseur titulaire et suppléant**

Monsieur le Président explique qu'au vu de l'activité de l'EPIC Terra Volcana, le Directeur a créé par arrêté une régie d'avances dépenses qui permettra à l'OT d'obtenir une carte bancaire, et qu'en conséquence, le Directeur a nommé Madame Isabelle DEBAIN, régisseur titulaire, et Madame Elisabeth BERTRAND, mandataire suppléant.

Au vu du cautionnement obligatoire que doivent constituer dans le cadre de ces fonctions, Mme DEBAIN et Mme BERTRAND, et de l'assurance à laquelle elles doivent souscrire, M. le Président propose aux membres du Comité de Direction de leur verser en compensation une indemnité de responsabilité.

Il propose que le montant de cette dernière corresponde au montant fixé par l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié, à savoir :

- Pour Mme DEBAIN 110 €/ an

- Pour Mme BERTRAND 110€/an pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Monsieur le Président propose aux membres présents d'accorder le versement de cette indemnité.

***Après en avoir délibéré, le Comité de Direction,  
Par 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre,  
Approuve le versement d'une indemnité de responsabilité à Mme DEBAIN et Mme BERTRAND dans  
les conditions présentées ci-dessus.***

\*\*\*\*\*

Après avoir précisé que le prochain Comité de Direction se tiendrait sur la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin au Domaine Royal de Randan, M. le Président remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.